

C.I.J.

Communiqué n° 58/5
(non-officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

En l'affaire relative à l'incident aérien du 27 juillet 1955 (Etats-Unis d'Amérique c. Bulgarie), le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a demandé à la Cour internationale de Justice de proroger au 2 septembre 1958 le délai qui lui avait été imparti pour le dépôt de son mémoire et qui expirait le 2 juin 1958. Par ordonnance du 19 mai 1958, le Président de la Cour a donné suite à cette demande, tout en prolongeant d'autant le délai qui avait été imparti au Gouvernement de la République populaire de Bulgarie pour le dépôt de son contre-mémoire et qui expirait le 9 décembre 1958.

D'autre part, une demande de prolongation semblable a également été présentée par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans l'affaire que ce Gouvernement avait introduite contre la Bulgarie au sujet du même incident aérien. Par une seconde ordonnance en date du 19 mai 1958, le Président a prolongé les délais de même.

Les nouvelles dates fixées par les ordonnances du 19 mai sont donc les suivantes : pour le mémoire du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et pour le mémoire du Gouvernement du Royaume-Uni, le 2 septembre 1958; pour les contre-mémoires du Gouvernement de la République populaire de Bulgarie en ces deux affaires, le 9 juin 1959.

La Haye, le 20 mai 1958.

I.C.J.

Communiqué No. 58/5
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice is communicated to the Press:

In the case concerning the Aerial Incident of July 27th, 1955 (United States of America v. Bulgaria), the Government of the United States of America has requested the International Court of Justice to extend to September 2nd, 1958, the time-limit which had been fixed at June 2nd, 1958, for the filing of its Memorial. By Order of May 19th, 1958, the President of the Court has acceded to this request and has at the same time similarly extended the time-limit for the filing of the Counter-Memorial by the Government of the People's Republic of Bulgaria, which had been formerly fixed at December 9th, 1958.

Furthermore, a similar request for an extension has been presented by the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland in the case brought by that Government against Bulgaria with regard to the same Aerial Incident. By a second Order, dated May 19th, 1958, the President has made similar extensions of the time-limits.

The new dates fixed in the Order of May 19th are therefore the following: for the Memorial of the Government of the United States of America and for the Memorial of the Government of the United Kingdom: September 2nd, 1958; for the Counter-Memorials of the Government of the People's Republic of Bulgaria in the two cases: June 9th, 1959.

The Hague, May 20th, 1958.